



Le Grand-Quevilly, le 26 juin 2024

Objet : **Appel à candidature pour les postes de l'équipe technique régionale (ETR) :**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les enseignants,

Le mandat de l'équipe technique régionale a pris fin avec celui des membres du comité directeur. A la faveur de l'élection du nouveau comité directeur, qui s'est tenue le 22 juin 2024, je lance, conformément à nos statuts, un appel à candidature pour les postes de :

- Directeur Technique Régional (DTR) ;
- Entraîneur régional Combat (ER)
- Entraîneur Régional Kata (ER) ;
- Responsables Régionaux des Grades (RRG) - **5 postes** : Karaté / Krav Maga / Wushu / Arts Martiaux Vietnamiens / Yoseikan Budo ;
- Responsable Régional de l'Arbitrage Karaté ;
- Responsable Technique Body Karaté (RTBK) ;
- Responsable Technique Para-Karaté (RTPK) ;
- .

Je vous précise que :

- Le DTR est nommé par le Directeur Technique National, sur proposition du Président. Il doit être au minimum titulaire du 4^{ème} Dan et être titulaire au moins d'un BEES 1^{er} degré ou un DEJEPS ou après dérogation du DTN du TFP (avec obligation dans ce dernier cas de s'inscrire dans une formation de niveau supérieur) ;
- Le RERF est nommé par le Directeur Technique National, sur proposition du DTR. Il doit être au moins d'un BEES 1 ou DEJEPS ou être engagé dans le processus d'obtention du DEJEPS et doté d'une expérience reconnue en matière de formation ;
- Le RRA est nommé par le Directeur Technique National, sur proposition du DTR. Il est au minimum arbitre national.
- Le RRG est nommé par la CSDGE (Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents), sur proposition du Président. Il doit être domicilié dans le ressort géographique de la Ligue Régionale. Pour le Karaté, il doit être au minimum 4^{ème} Dan. Pour les Disciplines Associées, il doit être au minimum 3^{ème} Dan.
- Le RTBK est nommé par le Directeur Technique National, sur proposition du Président. Il doit être au minimum titulaire d'un CQP (ou TFP) ou engagé dans le processus de formation du TFP et présenter une expérience reconnue en matière de formation.
- Le RTPK est nommé par le Directeur Technique National, sur proposition du DTR. Il doit être au minimum titulaire d'un CQP ou TFP ou engagé dans le processus de formation du TFP et présenter une expérience reconnue en matière de para-karaté.

Sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale ou de la CSDGE (RRG), la prise de fonction interviendra autour du 1^{er} août 2024 pour le DTR et du 1^{er} septembre 2024 pour les autres postes.

Je vous invite à me communiquer votre dossier de candidature (lettre + CV, diplômes, projet pour l'olympiade 2024/2028) **au plus tard d'ici le 10 juillet 2024**, à mon adresse électronique chorfi.bachir@orange.fr

Le Directeur Technique National lancera l'appel à candidature pour les postes de Responsables Techniques et les postes de Responsables Régionaux de l'Arbitrage concernant les Disciplines Associées.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les enseignants, en mon sincère dévouement.

Le Président
Bachir CHORFI

